



Rapport annuel 2016 relatif à l'engagement de la Confédération en matière de déminage humanitaire

L'année dernière a été une année décisive pour l'engagement de la Confédération en matière de déminage humanitaire : tout en poursuivant son travail dans un certain nombre de pays affectés, ainsi qu'au sein des instances politiques, la Confédération a revu ses fondements stratégiques afin de pouvoir fournir une aide davantage ciblée. Ce rapport annuel présente un aperçu des activités principales de la Confédération en matière de déminage humanitaire lors de l'année précédente.

1. L'engagement de la Confédération sur le terrain

En 2016, le gouvernement suisse s'est engagé en faveur du déminage humanitaire dans beaucoup de pays affectés. Dans le contexte de conflits armés, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique subsaharienne, le déminage humanitaire revêt toujours une grande importance et pertinence sur le long terme.

Dans le cadre de la coopération au développement et de projets en matière de politique de paix, la Confédération a soutenu le déminage humanitaire dans plusieurs pays et territoires, incluant l'Afghanistan, l'Angola, la Bosnie-Herzégovine, le Cambodge, la Colombie, Gaza, le Mali, le Myanmar, le Kosovo, le Laos, la Libye et l'Ukraine. L'accent principal a été mis sur des projets de réhabilitation mis en œuvre par des partenaires internationaux, des projets d'assistance aux victimes et des projets de sensibilisation aux risques (*Mine Risk Education*) au sein des populations affectées. En Colombie en particulier, la Confédération a pu étendre de manière significative son engagement en faveur du déminage humanitaire en 2016, grâce au processus politique de paix conduit par les citoyens après des décennies de guerre civile. Actuellement, la Confédération soutient le déminage humanitaire local à hauteur d'environ CHF 1 million par année.

Une aide dans les pays et territoires affectés a également été fournie par la Confédération sous forme d'un déploiement d'experts de l'armée suisse en faveur du déminage humanitaire à hauteur de CHF 2,4 millions. En 2016, des spécialistes ont soutenu les programmes de déminage des Nations Unies dans le domaine de la gestion de l'information, la logistique et les finances en République démocratique du Congo (MONUSCO), au Mali (MINUSMA/UNMAS), au Soudan du Sud (MINUSS) et au Sahara occidental (MINURSO). En outre, des experts du DDPS et du DFAE ont été envoyés aux sièges des Nations Unies à New York et à Genève en faveur du déminage. Dans le contexte du développement des capacités, le DDPS poursuit son engagement par le biais de l'éducation et de cours de formation continue, en collaboration avec des partenaires internationaux tels que le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), le Service de l'action antimines des Nations Unies (UNMAS), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et le Centre international de déminage humanitaire - Genève (*Geneva International Centre for Humanitarian Demining, GICHD*).

En 2016, au niveau politique, la Suisse a également poursuivi son engagement dans la mise en œuvre des conventions internationales applicables. Entre autres, la Suisse a co-présidé le Comité sur le renforcement de la coopération et de l'assistance dans le cadre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, s'est engagée pour une appropriation

renforcée des Etats parties de l'architecture et du Secrétariat de la Convention sur les armes à sous-munitions, ou encore résisté à la tolérance grandissante à l'égard des retards dans la mise en œuvre liés à de la négligence et un manque de transparence.

Enfin, la Confédération a également poursuivi son soutien au GICHD en tant que centre d'excellence mondialement reconnu, contribuant à hauteur de CHF 9,2 millions à la contribution de base, en vertu de la décision parlementaire relative au crédit-cadre pour le soutien aux trois Centres de Genève et compte tenu du renforcement de la Genève internationale auquel contribue le GICHD.

2. La nouvelle stratégie fédérale 2016-2019

En plus de son engagement concret sur le terrain et dans les instances politiques clés, la Confédération a également révisé ses principes stratégiques et a publié à l'été 2016 la nouvelle stratégie pour la période législative 2016-2019. L'orientation stratégique maintient les éléments essentiels ayant fait leur preuve lors de l'engagement précédent, ainsi que la coopération entre les partenaires, tout en s'adaptant à divers aspects des défis contemporains.

Par exemple, l'utilisation considérablement accrue des dispositifs explosifs improvisés (*Improvised Explosive Devices*, IEDs), ainsi que des armes et des composants de munitions transférés souvent illicitement dans de nombreux conflits confirment la nécessité du déminage humanitaire, ceci de manière encore plus limpide dans le contexte des problématiques voisines, tels que la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre ou la gestion sûre et sécurisée des munitions ainsi que leur élimination.

Le lien étroit qu'entretient le déminage avec la coopération au développement est également aujourd'hui indubitable. Depuis l'adoption de l'Agenda 2030 pour le développement durable en 2015, les interactions entre la paix, la sécurité et le développement et les mesures en découlant ont été établies. Plus que jamais, l'engagement de la Confédération en matière de déminage humanitaire doit être encouragé, en tant que pionnier en matière de paix, de sécurité, d'action humanitaire et de développement durable.

Alors que la vision en faveur d'un monde libre de victimes des mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions et de restes explosifs de guerre et la possibilité de développement économique et social a toujours cours, la Confédération a fixé pour 2019 les objectifs stratégiques suivants :

- Les conventions applicables¹ sont intégralement mises en œuvre et universellement respectées.
- La sécurité humaine face aux mines, aux armes à sous-munitions et aux restes explosifs de guerre est accrue et les conditions nécessaires au développement durable sont améliorées.
- Le déminage humanitaire est entièrement placé sous la responsabilité de la population concernée (ou de leurs autorités) sur place.

¹ Cela concerne en particulier la Convention du 18 septembre 1997 sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, aussi appelée la « Convention d'Ottawa », RS 0.515.092), la Convention du 30 mai 2008 sur les armes à sous-munitions (Convention sur les armes à sous-munitions, également appelée la « Convention d'Oslo », RS 0.515.093), le Protocole II révisé sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs du 3 mai 1996 et le Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre du 28 novembre 2003 de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques ou comme frappant sans discrimination (Convention sur certaines armes classiques, RS 0.515.091, RS 0.515.091.3, RS 0.515.091.4), ainsi que la Convention du 13 décembre 2006 relative aux droits des personnes handicapées (RS 0.109).

Pour la première fois, un plan d'action pour l'année en cours est en préparation, lequel devrait permettre que les activités individuelles puissent être coordonnées encore plus étroitement et permettre de mesurer ce qui a été réalisé.

3. Conclusion et perspectives

Durant l'année passée, il a été confirmé que l'engagement de la Confédération en matière de déminage humanitaire demeure pertinent. Le soutien à ce domaine est axé sur les besoins. En dépit de nombreux accomplissements, des défis importants demeurent, tant sur le terrain qu'au niveau politique, et requièrent encore l'engagement de la Confédération.

La Suisse est l'un des rares pays donateurs à n'avoir pas réduit son soutien au déminage humanitaire au cours des dernières années et utilisant entre CHF 16 et 18 millions par an. Ce soutien sera poursuivi dans les prochaines années en faveur d'un engagement adapté aux défis actuels et futurs. De cette façon, la Suisse entend continuer à s'opposer au phénomène de fatigue des donateurs découlant sur des contributions en baisse constante, un manque de transparence ou une mise en œuvre incomplète et tardive des engagements en matière de déminage.